Devenez propriétaire à prix réduit grâce au BRS !

Qu'est-ce que le BRS ?

- Le **Bail Réel Solidaire (BRS)** vous permet d'acquérir votre logement à un prix inférieur au marché.
- Vous êtes propriétaire de votre maison ou appartement, tout en louant le terrain à un **Organisme de Foncier Solidaire (OFS)** pour un faible loyer.

Les avantages du BRS :

- ✅ Prix d'achat réduit
- ✅ TVA à 5,5 %
- ✅ Accessibilité à la propriété pour les revenus modestes
- ✅ Revente encadrée et sécurisée
- ✅ Engagement à résider à titre principal

Comment ça fonctionne ?

- Signature d'un bail de 99 ans avec l'OFS
- Achat du logement uniquement
- Paiement d'une redevance foncière modique

Qui peut bénéficier du BRS ?

- Primo-accédants
- Locataires du parc social
- Ménages sous conditions de ressources

Conditions principales :

- Acquérir pour une résidence principale
- Respecter des plafonds de ressources

Questions Fréquentes (FAQ) :

Qui est propriétaire du terrain ? **L'Organisme de Foncier Solidaire OFS (Le Foyer STEPHANAIS) est propriétaire du terrain ; vous louez le terrain en signant un BRS.**

Puis-je revendre mon logement ? **Oui, mais à un prix encadré pour garantir l'accessibilité à d'autres acquéreurs.**

Dois-je payer une redevance ? **Oui, une faible redevance mensuelle pour l'occupation du terrain.**

Puis-je faire des travaux ? **Oui, en respectant les conditions du bail.**